



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Air France

Question écrite n° 15462

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le rétablissement des liaisons aériennes entre la France et l'Algérie. Le déplacement du Président de la République en Algérie a été l'occasion pour la France de poser les bases d'une « nouvelle alliance » avec l'Algérie, et de renouer des relations privilégiées. Dans un esprit de coopération, et dans cette perspective de relance des échanges, elle lui demande si le Gouvernement envisage de prendre de nouvelles dispositions, notamment en ce qui concerne notre compagnie nationale Air France, pour rétablir dans les meilleures conditions possibles des liaisons aériennes entre Alger et Paris.

Texte de la réponse

En raison des liens historiques, politiques et économiques entre la France et l'Algérie ainsi qu'à la présence en France d'une nombreuse population de nationalité ou d'origine algérienne, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est conscient de la nécessité d'assurer des liaisons aériennes en nombre suffisant entre les deux pays. Actuellement, cette desserte est effectuée par les compagnies Air Algérie, Air Littoral et Aigle Azur, qui assurent quatre-vingts rotations par semaine, auxquelles s'ajoutent des vols supplémentaires en période de fort trafic. La reprise de vols d'Air France à destination de l'Algérie pourrait intervenir prochainement. Le président de la compagnie a fait part de ce projet au ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et au secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, le 28 avril 2003. Air France souhaite pouvoir exploiter, à compter du 28 juin 2003, les lignes Paris-Alger et Marseille-Alger, à raison de deux services quotidiens pour la première, d'un service quotidien pour la seconde. Le Gouvernement s'emploie activement à faciliter la reprise de ces vols. C'est ainsi qu'un accord a été trouvé entre la compagnie et les autorités algériennes, avec la médiation des autorités françaises, sur les conditions de sûreté indispensables à cette exploitation.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15462

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2350

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5409